

### **Agir pour un fonctionnement normal de notre Université**

La Commission Recherche propose les orientations des politiques de recherche et répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition. Elle fixe les règles de fonctionnement des laboratoires et est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche. Elle adopte les mesures de nature à permettre aux étudiant-es de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Le projet que nous portons repose sur le **respect des besoins spécifiques de chaque discipline**, sur la nécessité d'**avoir davantage de passerelles entre la recherche et la formation**, et entre les différentes disciplines développées.

•L'Université des Antilles a besoin de personnes impliquées :

-qui privilégient **l'intérêt commun** avant les intérêts personnels

-qui **défendent une recherche pouvant éclairer par leur expertise des problématiques sociétales, environnementales et territoriales.**

-qui puissent lui **offrir un rayonnement réel**, en consolidant les collaborations et les partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale.

•Notre Université doit :

-permettre aux chercheurs de se **former tout au long de leur carrière**

-**de disposer d'une véritable cellule d'appui à la recherche** pour accompagner les chercheurs à mieux répondre aux appels à projets.

-**soutenir équitablement les équipes** dans leurs **projets de recherche et leurs productions scientifiques.**

-**restructurer les écoles doctorales** en conformité avec le cadre national (établissement d'un Conseil de l'Ecole doctorale, par exemple)

-actionner tous les leviers pour **faire rayonner nos savoir-faire** à tous les niveaux de la recherche (doctorants, enseignants-chercheurs), en lien avec nos formations.

-fournir aux personnels de la recherche des **conditions de travail à la hauteur de ses ambitions.**

-s'engager à **respecter les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs**, en limitant le recours systématique aux commissions ad-hoc.

-**signer les conventions dans des délais raisonnables**, et que l'utilisation des financements ne soit plus un *parcours du combattant*. Et pour cela, il faut **des procédures administratives transparentes, simplifiées et accessibles.**

L'Université des Antilles est notre bien commun  
Redonnons-lui un fonctionnement normal

-**Clara Palmiste**, MCF en Histoire

-**Vincent Pagé**, MCF en Informatique